

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.01.2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT CLAIR DE HALOUZE, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, Maire de la commune de Saint Clair de Halouze.

PRESENTS

Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, Maire,
Mesdames Nathalie GUITTON, Marjorie POTTIER, adjointes.
Monsieur Christophe AMICE, Adjoint.
Mesdames Angélique LAURENT et Armelle ROUSIER conseillères.
Messieurs Michel PRINGAULT, Richard PROVOST conseillers.

ABSENTS EXCUSÉS

Marion SIMON – Arnaud PILARD

ABSENTS

Madame Aude DOUCHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Michel PRINGAULT.

* * *

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20 H 06.

Sur invitation de Monsieur le Maire, intervention de Monsieur CAILLEBOTTE en début de séance concernant le réseau d'eau du logement du Multiservice : Bilan

1- IDENTIFICATION ET STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS – CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la prolifération des chats errants représente une problématique d'ordre sanitaire.

La solution la plus appropriée, pour lutter contre cette prolifération, et qui respecte à la fois le bien-être de l'animal et le respect des règles sanitaires, est d'organiser des campagnes de capture et de stérilisation des chats errants.

Néanmoins, ces campagnes et ces interventions sont coûteuses d'un point de vue financier et humain. C'est pourquoi la commune s'est rapproché des services de la Fondation 30 Millions d'Amis dans le cadre de leur programme d'aide financière aux communes.

Il est proposé au conseil municipal de verser la somme de 825 € à la fondation 30 millions d'amis, soit 50 % des frais de stérilisation et d'identification (sur la base estimée de la capture d'environ 15 chats).

Ce même montant sera également pris en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis, qui sera chargée de régler les frais directement aux vétérinaires.

Il est donc nécessaire de conclure une convention afin de définir ses modalités de mise en œuvre de ce partenariat, pour l'année 2025.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ***d'adopter les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants pour l'année 2025 en versant la somme de 825 € à la fondation 30 millions d'Amis***
- ***d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents en référence à cette opération et notamment ladite convention.***
- ***D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025.***

2- DÉFENSE INCENDIE – LE ROCHER – INSTALLATION D'UN POTEAU

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'installer un poteau incendie à proximité du centre aéré.

En effet, suite à la visite de sécurité de l'établissement du centre aéré les services d'incendie et de secours ont relevé l'absence de poteaux ou de réserve incendie à proximité du centre.

Le réseau d'eau potable passant dans le chemin, il a été proposé par les services de flers aggro d'installer à l'entrée de ce chemin un poteau de défense incendie. Le terrain sur lequel devrait être s'installé ce poteau étant un terrain privé, la commune a demandé l'autorisation au propriétaire.

L'autorisation ayant été obtenue, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de valider le devis d'installation du poteau incendie, devis réalisé par Flers Agglo d'un montant de 5 757.82 € TTC.

Outre le Centre aéré, cette installation permettra également de protéger l'ensemble du lieu-dit « Le Rocher » avec une défense incendie normalisée.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ***de valider le devis de Flers Agglo d'un montant de 5 757.82 € TTC.***
- ***d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents en référence à cette opération et notamment le devis.***
- ***D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025.***

3- SÉCURISATION DU CARREFOUR DE LA RUE DE BEAUVALLON – CRÉATION D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ - DEMANDE DE SUBVENTION – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser la sécurisation du carrefour de la rue de Beauvallon avec la route de Flers (RD 217).

Le projet permettra de sécuriser les piétons mais aussi la circulation des véhicules au niveau de cette intersection.

Le bureau d'études de Flers Agglo a réalisé un avant-projet chiffré à hauteur de 46 553.76 € HT soit 55 864.51 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil leur accord pour solliciter différentes subventions pour cette opération :

- De la DETR à hauteur de 29.86 % des travaux soit la somme de 13 900 €.
- Du FAL (aide départementale) à hauteur de 50.05 % des travaux soit la somme de 23 300 €

Il resterait à la charge de la commune 20.09% du montant HT des travaux soit la somme de 9 353.76 €.

Les travaux ne pourront être réalisés qu'après confirmation des services que notre dossier est complet.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ***d'inscrire les travaux de sécurisation du carrefour de la rue de Beauvallon au Budget Primitif 2025 avec les crédits correspondants à savoir 46 553.76 € HT et 55 864.51 € TTC.***
- ***de solliciter l'attribution de la dotation des Territoires Ruraux ainsi que le Fonds d'action locale (FAL) du département de l'Orne***
- ***d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents en référence à cette opération.***

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation de la fête communale
- Sirtom : planning des permanences pour la distribution des sacs poubelle transparents
- Garderie : une exception à l'application du règlement a été demandée par une famille. Le conseil municipal ne peut y donner une suite favorable.

Séance close à 21h48.

Suivent les signatures du PV de la séance du 20 Janvier 2025.